

CEFREPADE



LA GESTION DES DECHETS DES ACTEURS DE L'AIDE

Etude de cas : Haïti

Samantha Brangeon
Février 2015



*Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'Observatoire du Groupe URD en Haïti,
avec le soutien de :*





Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement)

Le Groupe URD est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Son action vise à améliorer les pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger.

Le CEFREPADE

Le Centre Francophone de Recherche Partenariale sur l'Assainissement, les Déchets et l'Environnement, est un centre de recherche composé d'un réseau d'experts internationaux spécialisés sur les questions d'assainissement et de déchets dans les pays du Sud et dont l'objectif est de trouver des solutions pérennes adaptées aux contextes socio-économique et environnemental de chaque pays.

Note sur l'auteure

L'auteure, Samantha Brangeon a travaillé pendant une dizaine d'années dans le secteur humanitaire occupant des rôles de coordination (Afrique, Asie, Caribes) dont deux années passées en Haïti pour le compte de l'OIM et de l'ONG Christian Aid. Elle se spécialise sur les questions environnementales en 2012 et a réalisé une étude sur la valorisation des déchets plastiques en Haïti en 2013.

Remerciements

L'auteure, tient à remercier toutes les ONG ayant participé à cette étude et qui ont permis une ébauche de réflexion sur pratiques des organisations internationales en Haïti sur la question des déchets. Elle tient également à remercier le CEFREPADE Haïti pour son appui technique et l'Université de Quisqueya pour l'organisation d'un atelier d'échange en décembre 2014.

.....

Pour tout renseignement :
Groupe URD - La Fontaine des Marins
26170 Plaisians - FRANCE
Tel : + 33 (0)4.75.28.29.35
E-mail : urd@urd.org | www.urd.org

.....

*Les opinions exprimées dans ce rapport sont de la responsabilité exclusive de l'auteur.
© Groupe URD | Février 2015*

Table des matières

RESUME EXECUTIF	4
Liste des acronymes	6
Liste des figures	7
Contexte et Méthodologie	8
1. La question des déchets en Haïti	9
1.1 Quantités et caractéristiques.....	9
1.2 De la collecte à la gestion	10
1.3 Cadre réglementaire.....	12
1.4 Les impacts.....	12
2. Les déchets des acteurs de l'aide en Haïti	13
2.1 Les déchets de fonctionnement (bureaux et maisons expatriés).....	14
2.2 Les déchets générés par les programmes	16
2.3 La prise en compte de la question par les acteurs.....	18
3. La valorisation des déchets en Haïti.....	20
3.1 Les initiatives privées de recyclage	20
Déchets non dangereux.....	21
Déchets dangereux.....	21
3.2 Retours d'expérience d'initiatives de gestion des déchets.....	22
4. La prévention des déchets des acteurs de l'aide : analyse de la problématique	25
5. La gestion des déchets des acteurs de l'aide : analyse de la problématique.....	26
6. Pistes de solutions	28
ONG et agences des Nations Unies travaillant en Haïti :	28
Sièges des ONG et des agences des Nations Unies :	30
Bailleurs et acteurs privés :	30
Pour les instances étatiques haïtiennes :	30
Conclusion	31
Annexe 1 : recyclage aluminium.....	33
Annexe 2 : recyclage batteries.....	34
Annexe 3 : recyclage déchets électroniques et électriques.....	35
Annexe 4 : recyclage déchets organiques	36
Annexe 5 : recyclage huile de vidange.....	37
Annexe 6 : recyclage déchets métalliques	38
Annexe 7 : recyclage déchets papier et carton.....	39
Annexe 8 : recyclage déchets plastiques	40
Annexe 9 : recyclage pneus.....	41
Bibliographie	42

RESUME EXECUTIF

La question de l'impact environnemental et plus spécifiquement celle des déchets générés par les interventions humanitaires est une problématique récurrente à laquelle se confrontent les acteurs de l'aide. En août 2014, le PNUE et OCHA alertèrent sur la nécessité pour les organisations internationales d'intégrer l'environnement de manière transversale dans la programmation et la mise en œuvre des actions humanitaires, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide¹.

Les acteurs de l'aide génèrent en effet, dans le cadre de leur fonctionnement et de leurs programmes, des déchets qui peuvent être nocifs pour l'environnement s'ils ne sont pas gérés de manière adéquate (huiles de vidanges, déchets électroniques, déchets médicaux etc.).

Ainsi sous l'impulsion du Réseau Environnement Humanitaire², le Groupe URD et l'ONG CEFREPADE ont élaboré une proposition de projet visant à améliorer la

¹ «Environnement et Humanitaire : Améliorer l'efficacité, la durabilité et la redevabilité » Joint Environment Unit (OCHA/PNUE) Pro Act Network &URD, août 2014
http://www.urd.org/IMG/pdf/EHA_Study_web_version1-1.pdf

² Réseau francophone créé en 2012 sous l'impulsion du Groupe URD et dont font partie un certain nombre d'ONG et acteurs humanitaires (la JUE UNEP-OCHA, Solidarités International, ACF, La Croix Rouge Française, MDM, Triangle, le CICR, UNDP etc.) cherchant à faciliter l'intégration de l'environnement dans leur organisation et le secteur.

gestion des déchets humanitaires, et mené une première étude de cas (phase pilote)³ dans ce cadre sur la prise en compte de la question des déchets en Haïti, où se trouve aujourd'hui encore, un grand nombre d'acteurs de l'aide.

En effet, dans le cadre des activités de recherche opérationnelle de l'Observatoire Haïti et dans le contexte actuel de transition vers le développement, la gestion des déchets solides a été identifiée comme sujet de recherche pour 2014.

En Haïti, le système des déchets se caractérise par l'absence de traitement, une collecte anarchique et un cadre légal faible. Les acteurs de l'aide ne peuvent donc pas se reposer sur les mécanismes de gestion des déchets existant. Au vu des impacts sanitaires et environnementaux qui en découlent (risques d'inondations, propagation de maladies liées à l'eau, pollutions de l'air, des sols et de la mer, contribution au changement climatique, etc.) les acteurs de l'aide ont une responsabilité de minimiser la quantité de déchets qu'ils produisent et de les gérer de la manière la plus respectueuse de l'environnement.

³ Contacter le Groupe URD pour plus d'information sur le projet global d'accompagnement des acteurs humanitaires dans la gestion des déchets générés par leurs activités

L'étude réalisée en Haïti auprès des acteurs humanitaires, de développement et des agences des Nations Unies a montré à la fois une faible prise en compte de la thématique des déchets dans le fonctionnement et les activités des acteurs de l'aide, mais également une forte volonté de progressivement traiter cette question. Les acteurs ont généralement peu conscience des déchets qu'ils produisent et de la manière dont ils sont gérés, et ont généralement peu de compétences ou de temps pour développer des stratégies de prévention et de gestion de leurs déchets.

Dans ce rapport sont proposées des pistes de solutions à l'égard des acteurs de l'aide afin de réduire la quantité de déchets produits en Haïti et d'améliorer leur gestion et leur valorisation. Malgré une gestion anarchique des déchets, le contexte haïtien présente des opportunités de recyclage intéressantes dont peuvent se saisir les organisations internationales. Un certain nombre de déchets non dangereux et dangereux sont recyclés par des entreprises de recyclage à travers le pays.

Les acteurs de l'aide doivent également s'interroger sur l'étendue de leurs responsabilités vis à vis des déchets qu'ils produisent au-delà de ce qui est visible : la

gestion des huiles de vidange de leur flotte de véhicules ou les déchets d'emballages distribués dans une communauté bénéficiaire sont des exemples de déchets actuellement peu gérés.

La mise en place de politiques préventives et de systèmes de gestion adéquats implique toutefois des coûts additionnels et une organisation logistique spécifique. Les matériaux moins nocifs pour l'environnement (ex : papier ou autre emballage biodégradable plutôt que le plastique) peuvent en effet coûter plus cher et le transport des déchets recyclables vers les usines de recyclage peut s'avérer plus complexe. Mais la prise en compte de cette thématique, de la planification à la mise en œuvre, constitue pour les acteurs de l'aide un enjeu d'exemplarité et de transparence pouvant avoir un impact sur la qualité de leurs programmes et sur leur acceptation dans leurs zones d'intervention.

Des solutions doivent être développées et adaptées au contexte local, mais également prises en compte de manière institutionnelle afin de permettre des changements de pratiques pérennes.

Liste des acronymes:

CCO- Comité de Coordination des ONG (Plateforme de coordination des ONG Humanitaires en Haïti)

CEFREPADE- Centre Francophone de Recherche Partenariale sur l'Assainissement, les Déchets et l'Environnement

CLIO- Cadre de Liaison Inter ONG (Plateforme de coordination des ONG de Développement en Haïti)

ECSSA- Environmental Cleaning Solutions S.A

E Recycling- Epstein Recycling

MINUSTAH- Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

OCHA- Organisation for the Coordination of Humanitarian Agencies

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RMPAP- Région Métropolitaine de Port-au-Prince

SMCRS- Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides

Groupe URD- Groupe Urgence Réhabilitation et Développement

Liste des figures:

Figure 1 : Composition des déchets dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince

Figure 2 : Décharge de Truitier à Port-au Prince

Figure 3 : Composition des déchets des acteurs de l'aide en Haïti

Figure 4 : Cartographie OCHA (3WWW) Septembre 2010 et Novembre 2014 et type de déchets associés

Figure 5 : Centre de valorisation de Cité Soleil- Processus de tri

Figure 6 : Bennes de tri à la base de la MINUSTAH à Port-au Prince

Figure 7 : Centre de collecte *Ramase Lajan*

Figure 8 : Déchets non valorisables en Haïti et pistes de solutions

Figure 9 : Emballage de kits « choléra » à la base d'Action Contre la Faim, Gonaives

Contexte et Méthodologie :

La prise en compte de l'impact environnemental dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'aide constitue un enjeu majeur de qualité dont se saisissent le secteur humanitaire, les Nations Unies⁴ et les bailleurs de fonds depuis une dizaine d'années. Plus spécifiquement, l'amélioration de la gestion des déchets générés dans le cadre du fonctionnement des organisations et de leurs programmes d'intervention, a été identifiée comme un des axes de travail prioritaires par le Réseau Environnement Humanitaire⁵ et deux mois après le séisme, en mars 2010, le PNUE souligna l'importance pour la communauté humanitaire de gérer adéquatement les déchets générés par la distribution de kits d'urgence⁶.

La présente étude a pour objectif d'interroger les acteurs de l'aide en Haïti⁷ sur leur responsabilité vis à vis des déchets qu'ils génèrent. Elle présente un état des lieux des pratiques existantes en matière de prévention et de gestion des déchets et identifie les initiatives de recyclage existantes dans le pays. Enfin, nous en dégagerons des pistes de solutions afin de permettre aux acteurs de l'aide d'intégrer les considérations environnementales dans leurs cycles de projets et ainsi de minimiser l'impact de leur présence sur l'environnement.

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre le Groupe URD⁸ (institut spécialisé sur les pratiques et les politiques humanitaires et post-crise) et l'ONG CEFREPADE⁹, spécialisée dans la recherche de solutions adaptées et pérennes pour la gestion des déchets dans les pays en développement.

La collecte des données s'est faite sur une période de deux mois à travers une revue bibliographique et la réalisation d'enquêtes auprès d'ONG (12 ONG sur 19 ont répondu au questionnaire¹⁰). Des entretiens ont également été réalisés auprès des agences des Nations

⁴ <http://www.greeningtheblue.org>

⁵ Réseau francophone créé en 2012 sous l'impulsion du Groupe URD et dont font partie un certain nombre d'ONG et acteurs humanitaires (la JUE UNEP-OCHA, Solidarités International, ACF, La Croix Rouge Française, MDM, Triangle, le CICR, UNDP...) cherchant à faciliter l'intégration de l'environnement dans leur organisation et le secteur.

⁶ « Integration of Environmental issues into The Haiti Earthquake Relief, Recovery and Reconstruction effort »- Progress Report No.1 – February to March 2010, page 10.

⁷ Cette étude s'est principalement concentrée sur la zone métropolitaine de Port-au-Prince car la majorité des ONG y ont leur bureau central.

⁸ www.urd.org

⁹ Centre Francophone de Recherche Partenariale sur l'Assainissement, les Déchets et l'Environnement <http://www.cefrepade.org/>

¹⁰ Action Contre la Faim, Action Agro Allemande, AVSF, Care, Caritas, Croix-Rouge britannique, CICR, Concern, Croix-Rouge américaine, Entrepreneur du Monde, Handicap International, IRC, Médecin Sans

Unies (4)¹¹, agences étatiques (3)¹² et bailleurs de fonds (5)¹³. La présente étude a pour principale cible les acteurs de l'aide humanitaire et de développement ayant un ancrage en Haïti de plusieurs années. Nous avons, dans la mesure du possible, sélectionné un échantillon d'acteurs variés par leur origine, leur vision et leur approche.

Nous aborderons ici uniquement la question des déchets « solides » générés par les acteurs de l'aide. La question des déchets « liquides », quoiqu'extrêmement pertinente au regard du contexte haïtien (épidémie du choléra), n'a pas été abordée dans le cadre de cette étude.

1. La question des déchets en Haïti

Afin de comprendre la question des déchets des organisations internationales, il est nécessaire de la replacer dans le contexte général de la gestion des déchets en Haïti et plus spécifiquement celle dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (RMPAP).

1.1 Quantités et caractéristiques

Une étude réalisée pour le ministère de l'Environnement en décembre 2010¹⁴ estime entre 1400/1600 tonnes par jour (5600 m³ à 6400 m³)¹⁵ la quantité de déchets produits dans la RMPAP pour une population estimée à environ 2, 4 million d'habitants¹⁶. Comme nous pouvons le constater dans l'étude de caractérisation ci-dessous, les ménages haïtiens produisent en majorité des déchets organiques:

Organique	70-75%
Matière Plastique (dur/souple)	6-8%
Carton, papier, tissus	8-10%
Métaux	3-5%
Inertes	8-10%

Figure 1: Composition des déchets dans la RMPAP (IBI-DAA décembre 2010)

Frontières France, Médecins du Monde France, Mercy Corps, Oxfam, Solidarités International, World Vision.

¹¹ UNICEF, PAM, UNEP, UNDP

¹² SMCRS, ministère de l'Environnement, ministère du Plan (UCA-ONG- Unité de Coordination des ONG)

¹³ AFD, BID, Coopération Canadienne, DFID, ECHO

¹⁴ IBI-DAA décembre 2010 « Elaboration d'une politique stratégique de gestion des déchets pour la région métropolitaine de Port-au-Prince ».

¹⁵ Il n'existe aucune étude officielle de caractérisation des déchets en Haïti. Depuis 2010, un certain nombre d'études réalisées par des bailleurs, ONG ou entreprises fournissent des estimations sur la quantité et le type de déchets produits.

¹⁶ UNOPS (2010)

Il est difficile de quantifier l'impact du séisme sur la question des déchets. Dès mars 2010, deux mois après le séisme, le PNUE avait néanmoins constaté une nette augmentation du volume des déchets générés dans la RMPAP et les communes avoisinantes¹⁷ (principalement des déchets de débris et des déchets liés à la réponse d'urgence). Par ailleurs, selon le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (SMCRS), l'opérateur public de collecte, la part des déchets d'emballage¹⁸ (papier, carton, plastique) a considérablement augmenté depuis 2010. Ceci peut s'expliquer par une modification des comportements de consommation liée à une évolution naturelle de la société et par l'augmentation du pouvoir d'achat d'une classe moyenne haïtienne employée par les programmes d'urgence et de reconstruction. L'arrivée importante du nombre d'expatriés (ayant des modes de consommations différents de la majorité des ménages haïtiens) peut également justifier cette augmentation.

Le séisme a eu néanmoins un impact direct sur la production et la gestion des déchets médicaux : d'une part, il y a eu une augmentation de leur volume suite à la réponse d'urgence, et d'autre part, leur élimination a été rendue plus compliquée en raison de la destruction de certains incinérateurs dont ceux de dix hôpitaux à Port-au-Prince.¹⁹

1.2 De la collecte à la gestion

Dans la pratique, la collecte des déchets dans la RMPAP, dont le taux est estimé à 50%²⁰, s'effectue à la fois par le SMCRS et douze opérateurs privés auprès desquels les ménages les plus aisés, les entreprises et les ONG ont des abonnements. La collecte est sporadique et inégale en fonction des quartiers, et les dépôts sauvages et l'incinération des déchets sont des pratiques courantes²¹. Les déchets collectés sont déposés à l'unique décharge officielle du pays²² (la décharge de Truitier) où ils sont compactés et entassés²³, sans traitement. Cette décharge présente par ailleurs des caractéristiques environnementales catastrophiques²⁴ : située à moins

¹⁷ Selon le PNUE (mars 2010) le volume a en effet considérablement augmenté juste après le séisme de janvier 2010.

¹⁸ Entretien avec le Directeur Technique du Service Public de collecte des déchets ménagers (Service Métropolitain Collecte des Résidus Solides).

¹⁹ PNUE (mars 2010).

²⁰ Noel, 2010 (30% par le SMCRS, 20% par les compagnies privées et 10% par le secteur informel).

²¹ A noter également que le SMCRS ne dispose que d'une flotte de 50 camions couvrant la RMPAP soit 2.6 millions d'habitants et qu'il y a régulièrement des problèmes pour assurer le paiement du carburant et la réparation des camions.

²² La décharge de Grand Goave est en cours d'ouverture, la construction de la décharge du Cap Haïtien (projet AFD) n'a pas encore débuté.

²³ UNOPS (2011).

²⁴ PNUE (mars 2010).

de 100 mètres des côtes, il n'y a pas de protection contre l'écoulement des lixiviats²⁵ dans les sols ce qui génère une importante contamination aux alentours²⁶. Malgré la présence d'une zone spécifique pour les déchets médicaux, ceux-ci sont parfois déposés avec les autres déchets ménagers²⁷. Il n'existe pas de mesure de traitement des déchets dangereux mis à la décharge²⁸.



Figure 2: Décharge de Truitier (Photo CEFREPADE)

Il n'existe pas de station de transfert des déchets dans la RMPAP, ce qui a pour incidence un nombre important de dépôts sauvages à travers la ville.

Les stations de transfert permettent de transférer les déchets d'un point à un autre. Les installations peuvent être dédiées au compactage des déchets solides avant leur acheminement vers les sites d'élimination éloignés

Dans les zones périurbaines et rurales, le brûlage des déchets est fréquent en raison de l'absence de décharges officielles mais aussi du manque de collectes organisées par les mairies²⁹. Les dépôts sauvages sont ainsi fréquemment utilisés comme exutoires, ce qui génère des pollutions du sol, de l'air et des nappes phréatiques importantes et le colmatage des réseaux d'écoulement des eaux pluviales.

²⁵ Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets.

²⁶ PNUE (mars 2010)

²⁷ Entretien avec l'entreprise privée de collecte de déchets BOUCAR.

²⁸ Ministère de l'Environnement « Evaluation de la capacité de gestion des produits chimiques et déchets dangereux en Haïti » 2009, p 14.

²⁹ Le taux de collecte réalisée par la mairie de Léogane par exemple par rapport à la quantité de déchets générés sur la commune de Léogane a été estimé à 2% (2011-DATIP « Etude de base : système des déchets solides à Léogane mai 2011 à mai 2012).

1.3 Cadre réglementaire

Il n'existe pas de loi-cadre ni d'agence de tutelle responsable de la gestion des déchets en Haïti. Par ailleurs, il y a une grande dispersion dans les responsabilités institutionnelles, ce qui rend difficile l'organisation d'une bonne gestion des déchets.

Notons ici quelques cadres législatifs d'un intérêt particulier pour notre étude :

- Décret datant du 9 octobre 1989 qui sépare les responsabilités de collecter (SMCRS) et d'assembler les déchets (les mairies). Or ces deux institutions ne sont souvent pas structurées financièrement et matériellement pour effectuer ces tâches³⁰.
- Arrêtés datant du 18 juillet 2013 et 9 août 2012 interdisant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en polyéthylène et des objets en polystyrène expansé (PSE) communément appelés « *styrofoam* ». A noter qu'en raison de la porosité des frontières, le degré de mise en application de cet arrêté est très faible, et les sacs en polyéthylène (dit sachets noirs) et « *boites manger* » sont encore très présents sur le marché haïtien.
- Signature (mais non ratification) de la Convention de Bâle par Haïti, visant à réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux, à réduire au minimum la production de déchets et à interdire leur envoi vers d'autres pays (22 mars 1989). Même si Haïti adhère aux principes de la convention, sa non-ratification signifie que le pays n'est pas légalement tenu d'entreprendre des démarches spécifiques pour limiter la production et améliorer la gestion de ces déchets. Les ONG ne sont donc pas tenues légalement de limiter leur production et d'améliorer leur gestion.

1.4 Les impacts

La gestion anarchique des déchets dans la RMPAP et à travers le pays a de nombreuses conséquences sur la situation sanitaire et environnementale du pays.

L'écoulement des lixivats non traités provenant de la dégradation des déchets solides ainsi que des eaux usées dans les canaux, ravines et à la décharge de Truiter par exemple, génère d'importantes contaminations des sols et des nappes phréatiques, ce qui a un impact direct sur la qualité de l'eau et des récoltes (La décharge de Truiter se trouve à proximité d'une zone de culture approvisionnant en fruits et légumes la ville de Port-au-Prince). Ceci a également un impact direct sur les risques de propagation de maladies d'origine hydriques telles que le

³⁰ Entretien avec Ari Toussaint (Directeur Technique du SMCRS).

choléra, les hépatites et la dysenterie, et autres maladies dont les vecteurs sont les moustiques, rats et cafards. Le brûlage des déchets peut s'avérer également très toxique pour la santé (maladies respiratoires, cancers, dysfonctionnement du système immunitaire, etc.)³¹

D'un point de vue environnemental, l'encombrement des canaux empêche l'écoulement des eaux usées et augmente les risques d'inondations. La décomposition des déchets, notamment celle du plastique, a pour conséquence le rejet d'éléments chimiques et polluants dans les sols et dans la mer, ce qui a un impact direct sur la biodiversité et les écosystèmes. Enfin, l'émanation de méthane et dioxyde de carbone liée à la dégradation des déchets contribue également au changement climatique.

2. Les déchets des acteurs de l'aide en Haïti

Après avoir brièvement présenté le modèle existant, nous tenterons maintenant de comprendre les composantes et les modalités de gestion des déchets des acteurs de l'aide.

Selon la dernière cartographie réalisée par OCHA en novembre 2014, il y a aujourd'hui 147 acteurs de l'aide³² intervenant en Haïti (370 en septembre 2010)³³.

Bien que constituant un groupe hétérogène (différentes origines, philosophies, technicités, tailles, etc.), les acteurs de l'aide présentent des caractéristiques communes qui les différencient des ménages haïtiens dans la production et la gestion de leurs déchets. La caractérisation de leurs déchets est en effet différente (la part des déchets organiques est beaucoup moins importante) et ils disposent, à l'inverse d'une grande partie des ménages haïtiens, de moyens financiers pour collecter leurs déchets. 83% des ONG interrogées avaient en effet un contrat avec une entreprise de collecte de déchets privée (pour lequel elles payent en moyenne 1000 USD/mois) ; les autres faisaient appel au service de collecte public (SMCRS).

Nous analyserons dans un premier temps les déchets de fonctionnement (bureaux et maisons des expatriés), puis les déchets liés aux programmes.

³¹ UNOPS (2010)

³² ONG Internationales, ONG nationales, Nations Unies, Mouvements Croix-Rouge, Gouvernements, Société Civile, Organisations Internationales.

³³ OCHA Haiti: Presence of Humanitarian Partners - Who What Where-OCHA- septembre 2010 et novembre 2014. Nous estimerons que 85% d'entre-elles ont un siège dans la capitale (soit125).

https://gallery.mailchimp.com/6f5949e5c5008ac8c41db2efa/files/3WOP_FINAL_24112014_FR_01.pdf

2.1 Les déchets de fonctionnement (bureaux et maisons expatriés)

Bureaux :

Grâce aux entretiens menés, nous avons pu estimer à 83 750 kg/jour (tous déchets confondus) la quantité de déchets générés par les acteurs de l'aide dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (673 kg/jour pour 12 ONG interrogées *125 soit le nombre d'acteurs dans la RMPAP) ce qui correspond à environ 5% de la masse des déchets produits par jour (80 t sur 1400 à 1600 t/jour)³⁴ et dont la composition est la suivante :

Carton, papier	35%
Organique (feuilles, déchets de cuisine, etc.)	32%
Pneus	14%
Matière Plastique (dur/souple)	7,5%
Huile de vidange	6%
Déchets électroniques (batteries, ordinateurs, téléphone, etc.)	3%
Verre	2%
Aluminium	2%
Autres	2%

Figure 3: Catégorisation des déchets des acteurs de l'aide en Haïti (novembre 2014)

Nous pouvons constater que la composition des déchets des acteurs de l'aide est différente de la composition des déchets des ménages haïtiens. Comme nous le verrons plus bas, la majorité de ces déchets sont recyclables en Haïti.

Quelques remarques :

La quantité de déchets « Huile de Vidange » estimée ici ne concerne que celle produite par les véhicules dont l'organisation a la gestion directe. A noter qu'une grande majorité des acteurs ne gère pas directement ses véhicules (location ou maintenance réalisée par un garage) et donc la quantité de déchets d'huile de vidange réellement produite est probablement beaucoup plus élevée que celle estimée ici.

³⁴ Il s'agit ici d'estimation, ce chiffre nous permet d'avoir un ordre d'idée de la proportion des déchets des ONG.

Il est difficile pour une ONG d'avoir de la visibilité sur la manière dont sont gérés les déchets liés aux flottes de véhicules (huiles, pneus, batteries, pièces détachées) si elle n'en a pas la maîtrise directe. Or, il est nécessaire de s'interroger sur l'étendue de la responsabilité des ONG face à ces déchets qui peuvent être très polluants (particulièrement en ce qui concerne les huiles de vidanges qui sont souvent déversées dans les ravines) et d'évaluer dans quelle mesure il est possible ou envisageable de travailler avec les garages pour leur récupération et recyclage.

La masse de déchets en polystyrène (ex : *boites manger*) estimée ici est très faible (0,1% de la masse totale : inclus dans les déchets « autres »). Or si nous analysons ce chiffre en volume, celui-ci est beaucoup plus élevé³⁵. Deux ONG ont en effet déclaré que la quantité de déchets de « *boite manger* » correspondait à 30% de la quantité totale de déchets produits dans leurs bureaux. Une autre ONG a par ailleurs déclaré avoir distribué 9 000 « *boites manger* » dans le cadre de formations réalisées ces 2 dernières années. Ceci pose un problème éthique sur la responsabilité et l'exemplarité des ONG dans un pays où leur utilisation est interdite par la loi et nous interroge sur la participation des ONG à un marché parallèle et illégal, même si les alternatives biodégradables restent faibles, particulièrement dans les zones rurales. Il est urgent de questionner ces pratiques qui peuvent porter atteinte à la réputation et à stabilité financière des acteurs.

Maisons des expatriés :

Il est important de considérer les déchets produits par la consommation des expatriés car leur présence en Haïti est directement liée à l'aide. Or, la collecte de données sur ce type de déchets n'a pas été possible car elle aurait nécessité une période de collecte de données plus longue. Nous pouvons néanmoins partir du postulat que les expatriés partagent des caractéristiques de consommation proches des habitants de quartiers de haut standing (Pétionville, Montagne Noir par exemple) soit 0,8kg/jour de déchets produits³⁶.

Notre échantillon évalue à 88 le nombre d'expatriés pour douze ONG. Les calculs ci-dessous nous permettent ainsi d'estimer à environ 900 le nombre d'expatriés présents dans la RMPAP³⁷ soit leur production d'environ 700kg/jour, soit environ **0,05%** (1400 à 1600 tonnes/jour) de la quantité de déchets produits dans la RMPAP par jour, ce qui constitue une proportion très faible.

³⁵ Ceci s'explique par le fait que la densité du polystyrène est très faible (0,004).

³⁶ Bras (2010)

³⁷ 125 ONG en RMPAP soit environ 900 expatriés sur le pays (88*125/12).

Nombre d'Expatriés (125*88/12) Novembre 2014	Quantité déchets/ jour en kg (0,8 kg/jour)
916	733

Ces calculs nous montrent que la quantité de déchets générés par les acteurs humanitaires (bureaux, expatriés)³⁸ ne constitue qu'une faible proportion des déchets générés par la RMPAP. Outre la production de déchets qui peuvent être dangereux (huiles, composants électroniques) la question des déchets de fonctionnement des ONG ne constitue donc pas un enjeu majeur au regard de la problématique globale des déchets en Haïti. L'amélioration de la prévention et de la gestion de ces déchets n'aura ainsi que peu d'impact immédiat sur la question globale des déchets.

Néanmoins, face à la situation chaotique caractérisant la gestion des déchets en Haïti et aux enjeux sanitaires et environnementaux qui en découlent, les acteurs de la solidarité internationale doivent s'interroger sur leurs pratiques en matière de gestion et prévention de déchets et limiter l'impact négatif causé par leur présence. La prise en compte de cette question par les acteurs en Haïti relève des questions d'exemplarité et de redevabilité des ONG et de qualité de l'aide selon le principe du « *Do No Harm* »³⁹.

2.2 Les déchets générés par les programmes

Afin de tenter d'analyser la question des déchets générés par les programmes d'aide, il convient tout d'abord de comprendre la nature des activités menées par ceux-ci : le type de déchets et leur quantité étant intimement liés à la nature des activités.

La présente étude permet une analyse du type de déchets générés actuellement en Haïti, à un moment où les programmes d'aide s'insèrent dans une logique de sortie de l'urgence (à l'exception des activités de lutte contre le choléra et la malnutrition). Les acteurs interrogés ont dans la majorité estimé que leurs programmes étaient plus « *soft* » (c'est à dire plus de l'ordre de la formation, du renforcement des capacités, de la prévention, préparation aux désastres, etc. que de la construction) qu'en 2010, et par conséquent génèrent moins de déchets qu'en 2010/2011. En revanche, en raison du turnover élevé des expatriés, cette hypothèse n'a pas pu être vérifiée.

³⁸ Les quantités sur les programmes n'ont pas pu être collectées.

³⁹ Principe de « ne pas nuire » de l'aide humanitaire qui a émergé dans les années 90 selon lequel l'action humanitaire doit prendre conscience de et réduire ses impacts négatifs sur la zone d'intervention.

Outre la quantité de déchets produits par les programmes, qui a certainement diminuée en raison de la baisse du nombre de programmes menés entre septembre 2010 et novembre 2014, il n’y a pas d’évidence d’une réduction des déchets produits par les programmes entre ces deux périodes qui pourrait être attribuée à une meilleure prise en compte de cette problématique par les acteurs de l’aide.

Le tableau ci-dessous présente les principales activités des programmes en 2010 et 2014 et le type de déchets y étant associés :

Septembre 2010 (216 programmes) ¹		Novembre 2014 (142 programmes)	
Abris et CCCM : 79	Déblais, bois, clous, déchets liés aux distributions dans les camps	Santé : 32	Déchets médicaux Distributions
Education : 32	Déchets associés aux kits scolaires	Réduction des Risques de Désastre : 24	Déchets associés aux formations et distribution
Agriculture : 32	Déchets associés à la distribution de kits	Sécurité Alimentaire/Nutrition : 26	Déchets associés à la distribution de kits (semences, <i>plumpynut</i> , etc.)

Figure 4: Cartographie OCHA 3WW (Who What Where), septembre 2010 et novembre 2014, et type de déchets produits

D’une manière générale, il a pu être constaté que les acteurs de l’aide ont généralement une faible perception sur la quantité, le type de déchets générés par leurs programmes ainsi que la manière dont ils sont gérés. Ceci peut s’expliquer par le fait que, à l’inverse des déchets des bureaux, les déchets des programmes sont moins visibles car pour la majeure partie, non stockés. Pour cette raison, il n’a pas été possible de dégager des chiffres exploitables pour estimer les quantités.

Il est néanmoins possible de dire qu’aujourd’hui en Haïti, les acteurs de l’aide génèrent, dans le cadre de leurs programmes, les déchets suivants :

- Déchets d’emballages papier/carton lors des distributions de kits choléra/nutrition/sécurité alimentaire ou lors des formations/séances de sensibilisation (déchets recyclables) ;

- Déchets d’emballages plastiques souples (sachets non recyclables) ou durs (bidons-recyclables) lors des distributions choléra/nutrition/sécurité alimentaire ;
- « *Boîtes manger* » en polystyrène liés aux activités de formation (non recyclables et dont l’utilisation est interdite par la loi) ;
- Déchets aluminium/plastique souple associés aux distributions (*plumpyfield*) – non recyclables car mélangés ;
- Déchets médicaux (seringues, objets tranchants, etc.) et médicaments périmés – incinération et exportation possibles ;
- Déchets liés à la construction (sacs de ciments, clous, etc.) – recyclables.

En ce qui concerne leur gestion, les acteurs interrogés ont témoigné une certaine incapacité à pouvoir ou à savoir mieux gérer ces déchets (à l’exception des déchets médicaux qui sont traités de manière spécifique par les organisations : incinération/exportation). Une fois un article distribué (kits par exemple), il est difficile pour les acteurs de s’assurer que le déchet d’emballage soit correctement disposé. Or les risques environnementaux et sanitaires peuvent être plus importants que pour les déchets des bureaux car la probabilité qu’ils soient disposés sauvagement ou brûlés est plus grande : le détenteur du déchet (et parfois le producteur s’il s’agit d’une institution partenaire ou d’une ONG locale sous traitée) n’est en effet plus le même (acteur de l’aide vs bénéficiaire ou institution). Il est donc nécessaire pour les ONG de s’interroger sur l’étendue de leur responsabilité vis à vis de leurs déchets et de tenter de maîtriser la manière dont ils sont gérés une fois que ceux-ci sortent de leur champ d’action.

Face à cette problématique, la prévention des déchets dans le cadre des programmes prend une importance indéniable.

2.3 La prise en compte de la question par les acteurs

A l’exception des déchets médicaux, la question de la prévention et de la gestion des déchets générés par les acteurs humanitaires est peu intégrée dans les pratiques et politiques des organisations présentes aujourd’hui en Haïti. Sur les douze acteurs interrogés, seuls trois avaient mis en place des procédures en interne visant à la réduction de l’impact négatif de leur présence sur l’environnement, et plus spécifiquement sur la question des déchets. Ceci comprend par exemple la prise en compte des aspects ‘emballages’ dans les appels d’offres et le choix des fournisseurs. En ce qui concerne les modalités de gestion des déchets, peu d’ONG avait mis en place un système de gestion différenciée des déchets. En effet, seuls 33% des acteurs interrogés avaient mis en place un système de tri des déchets dangereux (électroniques, huiles),

à travers l'exportation ou le retour des déchets au siège de l'organisation par exemple, et seule une organisation avait mis en place un système de tri des déchets non dangereux (papier, carton, plastique etc..). Il est à noter que deux organisations étaient en cours de réflexion sur ces sujets.

Les principales contraintes évoquées lors des entretiens ont été :

- manque de temps ou de priorité (l'intégration de l'environnement étant perçue comme apportant une charge de travail additionnelle) ;
- manque de connaissance sur les initiatives locales de recyclage ;
- manque de connaissance sur le système de gestion des déchets en Haïti et les risques environnementaux et sanitaires que cela peut générer ;
- manque de compétences en interne pour gérer ces questions ;
- perception que ce n'est pas un problème au vu de la problématique générale des déchets en Haïti.

Certaines initiatives d'amélioration de la gestion ou de diminution de la production des déchets (que ce soit de bureaux, consommation personnelle ou programmes) sont parfois menées. Or ceci est le plus souvent le résultat d'une sensibilité individuelle du responsable ou d'un membre du bureau aux questions environnementales, car ces initiatives sont rarement intégrées de manière transversale dans les pratiques. Un risque existe donc que ces initiatives ne soient pas pérennisées dans le temps et ne soient pas suivies après le départ de la personne de l'organisation.

La prise en compte de cette question au niveau institutionnel doit passer par une analyse du cycle suivi par les déchets, de la production du déchet jusqu'à son élimination. Il a été constaté à plusieurs reprises que l'intérêt porté à la question s'arrête à partir du moment où les déchets sont collectés ou pris en charge par une autre partie (entreprise de collecte type BOUCAR, JETCO). Malgré le paiement de ce service, cela n'assure en rien la bonne gestion du déchet (voir plus haut les impacts environnementaux de la gestion des déchets à la décharge de Truitier).

Alors que tous les acteurs interrogés ont exprimé leur impossibilité à traiter cette question dans les premiers mois après le séisme, la majorité a montré un fort intérêt à intégrer ces réflexions dans les programmations prochaines. Nous analyserons les contraintes et les pistes de solutions dans la dernière partie de ce rapport.

3. La valorisation des déchets en Haïti

3.1 Les initiatives privées de recyclage

Malgré une gestion anarchique des déchets, le contexte haïtien présente des opportunités de recyclage intéressantes dont peuvent se saisir les acteurs de l'aide. Depuis 2010, le secteur du recyclage industriel⁴⁰ est en effet en expansion et aujourd'hui une dizaine d'entreprises se partagent le marché (tous déchets confondus). A noter que les activités de recyclage se limitent principalement à l'exportation des matériaux récupérés vers les USA et l'Asie⁴¹.

ECSSA par exemple a créé son entreprise en 2011 grâce à des subventions de USAID et de la Fondation du Développement Panaméricain (PADF). Le programme *Ramase Lajan* (Créole Haïtien pour « Ramassez l'Argent ») de recyclage du plastique en partenariat avec l'entreprise Haïti Recycling, a été créé grâce à un financement initial apporté par des ONG et églises américaines.

La récupération se fait à travers une multitude de collecteurs, petits fournisseurs, associations de quartiers qui collectent, achètent, vendent, trient et compactent les déchets recyclables. La majorité de cette activité se concentre sur la RMPAP, le transport depuis la province vers la capitale étant trop coûteux. Il existe néanmoins des centres de regroupement à travers le pays et certaines entreprises de recyclage ont entreposé des compacteurs dans des villes de province pour réduire le volume et donc le coût du transport vers leurs usines situées en RMPAP. En raison du fait que cette activité opère selon les modalités du secteur informel, il n'est pas facile d'identifier les collecteurs dans les quartiers. Il convient donc aux ONG de contacter directement les entreprises pour connaître les modalités de collecte des entreprises et les coordonnées de leurs collecteurs (voir en annexe la cartographie des entreprises de recyclage).

Les liens entre les organisations internationales et ces entreprises (à l'exception de la MINUSTAH qui a développé un partenariat avec plusieurs entreprises pour la collecte de ses déchets de bureaux et de véhicules, voir plus bas), sont faibles. Ceci peut s'expliquer par le fait que les quantités produites par les acteurs humanitaires de manière individuelle ne sont pas suffisantes pour intéresser les entreprises pour qui le transport de matériaux recyclables n'est rentable qu'à partir d'une certaine quantité.

⁴⁰ La récupération des matériaux à usage individuel ou pour l'artisanat est une pratique qui existe depuis longtemps.

⁴¹ A l'exception de la matière organique qui est transformée en compost à la plateforme de tri de Cité Soleil (voir plus bas) et le plastique, qui est dans certains cas transformé en granulés.

Déchets non dangereux

Des filières de récupération/recyclage existent, à l'état embryonnaire ou relativement développées, pour les déchets non dangereux solides suivants :

- Déchets organiques
- Papiers/Cartons
- Plastiques durs (PET/PEHD)⁴²
- Aluminium
- Métaux ferreux
- Verre
- Pneus

Il n'existe pas encore de filière de recyclage pour les plastiques souples et polystyrène expansé. Des procédés sont en train d'être expérimentés notamment par *ECSSA* et *E-Recycling*, en partenariat avec le ministère de l'Environnement, mais le volume nécessaire pour que l'activité de recyclage soit rentable est trop important pour que cette activité se développe à grande échelle.

Déchets dangereux

Des filières de gestion des déchets dangereux sont également présentes mais peuvent dans certains cas avoir un impact négatif direct sur l'environnement (ex : pollutions des sols, air et nappes) suite à leur démantèlement. Cela est par exemple le cas du recyclage des batteries, dont le processus de neutralisation de l'acide réalisé au niveau de l'entreprise reste à évaluer, et des déchets électroniques, dont la filière est à un stade embryonnaire. Il sera donc nécessaire de faire des analyses additionnelles.

Il existe des filières de récupération pour les déchets dangereux suivants :

- Déchets électroniques (ordinateurs, téléphones portables, etc.)
- Huiles de vidange
- Batteries

En annexe de ce rapport sont présentées des fiches techniques par type de déchets.

⁴² Polyéthylène téréphtalate (utilisé pour la fabrication de bouteilles d'eau, soda) et Polyéthylène haute densité (utilisé pour la fabrication de bidons)

3.2 Retours d'expérience d'initiatives de gestion des déchets

Il nous semble intéressant ici de présenter quelques initiatives de valorisation, qui pourront nourrir la réflexion des ONG désireuses d'améliorer la gestion de leurs déchets.

Centre de valorisation des déchets Jean-Christophe Fernandes de Cité Soleil

La plateforme de tri et valorisation des déchets de Cité Soleil gérée par l'Athlétique d'Haïti en partenariat avec le CEFREPADE, peut constituer une alternative intéressante au simple transport des déchets à la décharge de Truitier⁴³. Les déchets déposés à la plateforme de Cité Soleil sont en effet séparés manuellement pour être ensuite valorisés :

- Les déchets organiques sont transformés en compost ;
- Les déchets plastiques/métaux ferreux/aluminium sont revendus à des entreprises de recyclage ;
- Les déchets papier/carton sont transformés en briquettes (alternative au charbon de bois) ;

Le schéma ci-dessous illustre ce processus :

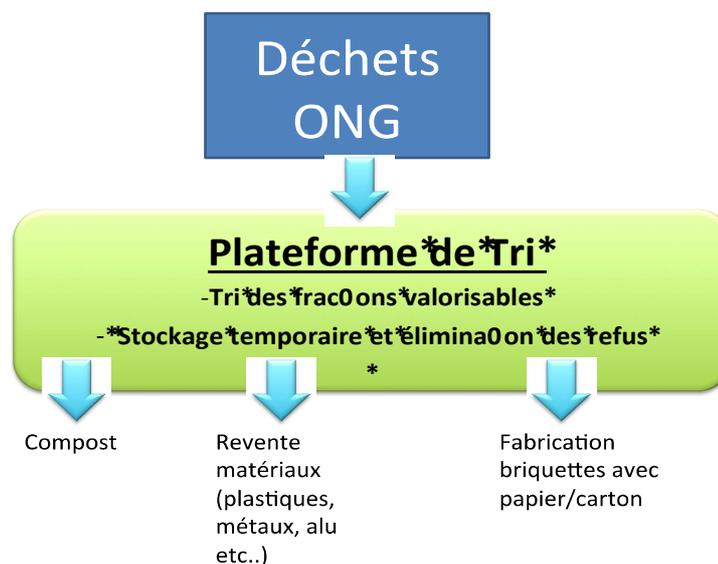


Figure 5 : Centre de valorisation des déchets de Cité Soleil

⁴³ Pour plus d'information concernant cette plateforme : https://www.youtube.com/results?search_query=fatra+cefrepade Les ONG doivent négocier les modalités de transport et de paiement du service de traitement avec la Fondation de l'Athlétique d'Haïti qui est appuyée scientifiquement par le CEFREPADE. Les tarifs sont généralement établis sur une base forfaitaire et en fonction du volume.

Les impacts positifs de ce système sont multiples :

- Amorce d'assainissement du quartier ;
- Participation à la création d'emplois au niveau de la plateforme de tri ;
- Recyclage des déchets valorisables (plastiques durs, aluminium, métaux, compost) ;
- Génération de revenus suite à la revente des matériaux récupérés + compost ;
- Réduction de la quantité de déchets enfouis à Truitier et réduction de la pollution générée dans les sols et la mer.

L'ONG *GRET* a mis en place un partenariat avec une entreprise privée pour le transport des déchets générés par leur bureau de Pacot vers cette plateforme de tri. L'ONG est désireuse de mutualiser cette initiative avec d'autres ONG situées dans la zone. De 2010 à 2012, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) était également partenaire de l'Athlétique d'Haïti pour les déchets générés par les maisons des expatriés situées non loin de la plateforme.

Greening the Blue

Depuis 2012, dans le cadre de l'initiative onusienne « *Greening the Blue* », la MINUSTAH a développé des partenariats avec des entreprises de recyclage pour les déchets générés par leurs bureaux et par leur flotte de véhicules à travers tout le pays. Cette initiative permet le recyclage de 15 m³ de déchets papier et carton par jour, et environ 15 m³ de déchets plastique par semaine. Ces déchets sont ensuite donnés à des entreprises qui assurent leur exportation pour valorisation.



Figure 6 Bennes de tri sélectif à la base de la MINUSTAH Port-au-Prince

Malgré la présence d'autres agences onusiennes (OCHA, HCR, PAM etc..) sur le compound (logbase), cette initiative est pour l'instant uniquement menée par la MINUSTAH.

MSF France

L'ONG Médecins Sans Frontières France (MSF France) est l'une des premières ONG en Haïti à avoir mis en place des mesures pour réduire l'impact négatif de sa présence sur l'environnement. En 2011, l'ONG a initié un partenariat avec l'entreprise française Véolia pour l'exportation et le traitement des déchets dangereux générés dans le cadre de ses programmes, vers les Etats-Unis. En 2 ans, MSF France a ainsi pu collecter 10 tonnes de déchets dangereux auprès des différentes sections de MSF basées en Haïti. Grâce à cette initiative, 4,6 tonnes de batteries, 1,7 tonnes d'huiles de vidange et 1,5 tonnes de médicaments périmés ont été exportées pour un coût total de 50 000 USD. Il est probable que MSF propose dans le futur ce service aux autres ONG en Haïti, ce qui permettrait une mutualisation des coûts.

Programme Ramase Lajan :

Le programme *Ramase Lajan* (Ramasse l'Argent en créole) initié en 2011 par Executive Without Borders⁴⁴, a permis l'installation de 26 centres de collecte des déchets recyclables à travers le pays. Les déchets recyclables (plastiques, métaux, aluminium) y sont achetés, transportés et revendus à l'entreprise de recyclage *Haïti Recycling*. Depuis 2011, le programme a notamment permis le recyclage de 80 millions de bouteilles plastiques à travers le pays.

26 centres de collecte ont été ouverts à Port-au-Prince et dans les grandes villes du pays.

D'autres exemples de bonnes pratiques ont pu être identifiés :

- Dans le cadre de distributions de kits afin de lutter contre la malnutrition, le Programme Alimentaire Mondial encourage les bénéficiaires à retourner les contenants lors des distributions suivantes.
- Dans le cadre des distributions de kits, certaines ONG retournent les emballages utilisés au bureau afin qu'ils soient disposés correctement pour ne pas générer une pollution dans la zone d'intervention (IRC, CIRC).

⁴⁴ Plateforme d'entreprenariat social américaine : <http://www.executiveswithoutborders.org/about-us/who-is-execwb/>



Figure 7 Centre de collecte Ramase Lajan

4. La prévention des déchets des acteurs de l'aide : analyse de la problématique

Comme décrit précédemment, le système de gestion des déchets en Haïti présente d'importantes faiblesses. Il est par conséquent important pour les ONG de réduire en amont la quantité de déchets générés par les bureaux, les maisons d'expatriés et les programmes.

A travers l'analyse SWOT ci-dessous, nous tenterons de comprendre les obstacles, certains surmontables, d'autres non, auxquels font face les acteurs de l'aide en matière de prévention des déchets (faiblesses et menaces) et d'identifier les leviers d'action pour faciliter des changements de pratiques (forces et opportunités). Cette analyse nous permettra ensuite de dégager des pistes de solutions à destination des acteurs de l'aide et du secteur en général.

<p><i>Strengths (Forces)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté des ONG de mettre en place des mesures de prévention des déchets et de réduire leur impact négatif sur l'environnement - Retour d'expérience d'initiatives de prévention de certaines ONG pouvant servir d'exemples (ex : ACF, PAM) 	<p><i>Weaknesses (Faiblesses)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissances au sein des ONG des fournisseurs « durables/propres » présents en Haïti - Les ONG n'ont pas toujours la maîtrise sur les emballages des kits qui leur sont fournis (les kits arrivent en Haïti déjà emballés) - Peu de connaissance des risques environnementaux et sanitaires liés aux déchets au sein des agents des ONG pouvant constituer un obstacle à l'utilisation de matériaux recyclables ou réutilisables - Manque de prise en compte de la thématique au niveau organisationnel ; les initiatives de prévention sont souvent personnelles et donc peu pérennes au vu du turnover des employés - Articles biodégradables ou réutilisables peuvent coûter plus chers ce qui peut avoir un impact important sur les budgets
<p><i>Opportunities (Opportunités)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plateformes de coordination des ONG (CLIO, OCHA et CCO) qui peuvent encourager des échanges et les avancées entre ONG sur cette thématique - Loi sur l'interdiction du polystyrène et des sachets noirs (opportunité car possibilité d'encourager les fournisseurs durables) - Culture du réemploi/réutilisation en Haïti particulièrement en zones rurales - Intérêt croissant des bailleurs de fonds sur ces questions (DFID, USAID, ECHO, AECID) 	<p><i>Threats (Menaces)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de disponibilités de certains matériaux durables comme les « boîtes manger » biodégradables particulièrement dans les zones rurales - Insécurité sur les sites de distribution qui pourrait empêcher la préparation des kits sur site (ex : avec des bidons qu'apporteraient les bénéficiaires) - Dans le cadre de sous-traitance des activités ou de passation à des associations/autorités locales, il peut être difficile d'avoir un impact sur les achats - Plateformes logistiques encore peu sensibles à ces sujets - Loi sur l'interdiction du polystyrène et des sachets noirs (menace car réglementation non respectée par les acteurs)

5. La gestion des déchets des acteurs de l'aide : analyse de la problématique

La production de déchets étant inévitable dans le cadre des opérations humanitaires et de développement, il convient ici de développer des plans de gestion des déchets adaptés au contexte local des zones d'intervention des ONG qui soient acceptables au regard de la protection de l'environnement. L'analyse de la problématique, résumée à travers le tableau ci-dessous, nous permettra de mieux comprendre les enjeux de la gestion des déchets des acteurs de l'aide en Haïti et d'identifier des pistes d'amélioration.

<p><i>Strengths</i> (Forces)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté des ONG d'améliorer leurs pratiques de gestion des déchets liés à leur fonctionnement et programmes - Retour d'expérience d'initiatives de recyclage de certaines ONG qui peuvent servir d'exemple aux autres 	<p><i>Weaknesses</i> (Faiblesses)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissance des acteurs de l'aide sur les initiatives locales de recyclage - Certains produits distribués ne sont pas recyclables car contiennent plusieurs matériaux (ex : sachets <i>Plumpyfield</i> en aluminium et plastique) - Manque de prise en compte de la thématique au niveau organisationnel/institutionnel, et faible appropriation des sièges des ONG - Peu de sensibilité à l'égard des risques environnementaux et sanitaires liés aux déchets d'une partie des agents des ONG pouvant constituer un obstacle à la mise en place d'un système de tri des déchets au niveau des bureaux - Coût du transport/stockage des déchets recyclables vers les entreprises de recyclage (les quantités de déchets recyclables produites par les ONG ne sont pas assez importantes pour que les entreprises viennent les chercher) - L'amélioration de la gestion des déchets peut entraîner une logistique plus complexe pour les ONG - Faible perception du degré de responsabilité des acteurs de l'aide face à leurs déchets (dans l'espace et dans le temps)
<p><i>Opportunities</i> (Opportunités)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plateforme de coordination des ONG (OCHA, CLIO et CCO) qui peuvent encourager des échanges et les avancées entre ONG sur cette thématique - Existence de filières locales de recyclage pour un certain nombre de déchets non dangereux et dangereux (voir annexe) - Existence d'initiatives de recyclage (Plateforme de Tri à Cité Soleil) pour une gestion intégrée des déchets dont ont déjà bénéficiées certaines ONG. - Intérêt croissant des bailleurs de fonds sur ces questions (DFID, USAID, ECHO, AECID) - Forte culture de récupération/réutilisation des matériaux en Haïti (utilisation personnelle et artisanat) 	<p><i>Threats</i> (Menaces)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La non ratification du traité de Bâle par Haïti peut constituer une menace pour le secteur (ex : peu de régulation des activités de recyclage) - Conditions de travail dans les usines de recyclage peu satisfaisantes - Incertitude concernant les risques environnementaux générés par l'activité de recyclage de certains matériaux (ex : batteries, électroniques) - Faiblesse du cadre légal sur la gestion des déchets - Absence d'un système de gestion et traitement des déchets intégrés au niveau national - Absence de filières locales de recyclage ou de traitement pour certains types de déchets (cartouches, médicaux, médicaments) - Les réseaux de recycleurs sont la plupart du temps informels ; il peut être difficile de les identifier dans les quartiers - Faible présence des récupérateurs de déchets recyclables dans les provinces + coût élevé du transport des déchets recyclables vers la capitale

6. Pistes de solutions

Certaines de ces pistes de solutions ont été identifiées par les ONG lors d'un atelier organisé à Port-au-Prince, par l'observatoire du Groupe URD et le CEFREPADE, le 12 Décembre 2014.

Pour les ONG internationales et les agences des Nations Unies travaillant en Haïti :

1. Favoriser l'intégration de la thématique « déchets » dans les pratiques des ONG

1.1 Réaliser un état des lieux des déchets générés par chaque ONG avec une attention particulière aux déchets des programmes.

Ceci permettra aux acteurs d'être plus conscients de ce qu'ils génèrent et de trouver des solutions en termes de gestion et de prévention. Une approche sur tout le cycle du déchet doit être adoptée afin d'encourager la responsabilisation des acteurs au-delà de la sa collecte par une entreprise privée ou par un garage dans le cas des déchets de véhicules.

1.2 Mettre en place des comités verts et/ou désigner de points focaux 'environnement' au sein des ONG afin de suivre la mise en œuvre des plans de gestion et de prévention. Les membres des comités verts doivent être des personnes volontaires ; la valorisation de ces agents et le soutien apporté par la direction de l'ONG sont essentiels pour permettre leur acceptation et légitimité au sein de l'ONG.

1.3 Encourager les échanges d'expériences au sein des différents mécanismes de coordination des acteurs de l'aide (CCO, CLIO, OCHA). Ces échanges auront pour objectifs de trouver des solutions communes à la prévention et la gestion des déchets et à mutualiser les initiatives.

2. Prévenir la production de déchets liée à la présence des acteurs de l'aide en Haïti

2.1 Former les logisticiens et administrateurs des ONG sur les achats responsables afin de limiter la production des déchets générés (dans le cadre de sous-traitance à des associations ou à des autorités locales, former les personnes responsables des achats).

Le Groupe URD met à la disposition des ONG un kit de formation sur l'intégration de l'environnement dans l'action humanitaire développé en partenariat avec le PNUÉ. Ces kits sont disponibles : <http://www.urd.org/Kit-de-formation-integrer-l45>

2.2 Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offres et autres achats réalisés par les ONG afin de favoriser la transition vers des fournisseurs « propres ».

A terme ces incitations pourront avoir un impact sur le développement des filières « propres » en Haïti.

2.3 Privilégier dans la mesure du possible les produits réutilisables ou biodégradables au détriment des produits jetables en plastique (type « boites mangers » ou gobelets). Ceci

⁴⁵ Voir en particulier les module 8 « La logistique Humanitaire et l'Environnement » et module 5 « Gestion des Déchets »

doit se faire de manière progressive afin de minimiser les risques de pertes économiques pour certains fournisseurs/marchands.

- 2.4 Dresser une liste des fournisseurs « durables » présents en Haïti et dans la région pour orienter les choix des logisticiens.
- 2.5 Mener des campagnes de sensibilisation auprès de tous les agents afin d'améliorer la connaissance en interne sur les risques environnementaux et sanitaires liés aux déchets, et ce dans un objectif de changement de comportement.
- 2.6 Mettre en place des mécanismes favorisant la réutilisation des contenants dans le cadre des distributions (encourager les bénéficiaires à travers des « incitations » à apporter leurs propres contenants, ou remplacer les emballages jetables par des contenants réutilisables).

3. Améliorer la gestion des déchets générés par les acteurs de l'aide en Haïti

- 3.1 Développer des plans de gestion des déchets (recyclables et non recyclables) pour chaque base de l'ONG à travers le pays, adaptés au contexte local (voir en annexe les entreprises de recyclage par type de déchets).
- 3.2 Mettre en place des partenariats avec des entreprises de recyclage ou avec des récupérateurs dans les quartiers/villes proches des bureaux, maisons des expatriés et zone d'intervention. A noter que les pratiques de certaines entreprises de recyclage des déchets dangereux peuvent présenter des préoccupations d'ordre environnemental (pollution liée au démantèlement- voir fiches déchets en annexe). Lorsqu'il n'y a pas de récupérateurs de déchets recyclables à proximité, explorer la possibilité de les rapporter à Port-au-Prince pour qu'ils y soient valorisés.
- 3.3 Mettre en place des mécanismes de stockage et de rapatriement pour les déchets non recyclables et dangereux. Voici quelques pistes de solutions pour les déchets aujourd'hui non recyclables en Haïti :

Piles	Stockage au bureau pour retour au siège de l'organisation
	Exportation (mutualisation avec d'autres ONG)
Cartouches d'encre	Retour aux fournisseurs de cartouches pour remplissage
	Stockage pour retour au siège de l'organisation
Médicaments périmés et déchets médicaux	Incinération (mutualisation avec d'autres ONG)
	Exportation (mutualisation avec d'autres ONG)
Ampoules	Retour au siège de l'organisation
	Exportation (mutualisation avec d'autres ONG)

Figure 8 Déchets non recyclables en Haïti et pistes de gestion proposées

- 3.4 Mutualiser entre ONG d'un même quartier les systèmes de collecte des déchets recyclables ou de traitement des déchets dangereux (ex : partenariat avec la plateforme de Cité Soleil, ou avec des récupérateurs d'une même zone, incinération ou exportation, etc.).

- 3.5 Réaliser des campagnes de sensibilisation en interne pour informer les agents sur les risques environnementaux et sanitaires d'une mauvaise gestion des déchets et pour mettre en place des mécanismes de tri des déchets dans les bureaux, maisons des expatriés et programmes si possible.
- 3.6 Travailler avec les populations bénéficiaires pour trouver des solutions locales pour améliorer la gestion des déchets générés par les programmes (exemple des distributions des kits).

Pour les sièges des ONG internationales et des agences des Nations Unies :

4. Encourager l'institutionnalisation de la prévention et la gestion des déchets

- 4.1 Inclure un briefing sur les plans de gestion des déchets dans le briefing général des expatriés avant leur départ sur le terrain et intégrer des objectifs relatifs à la prévention et la gestion des déchets dans leurs termes de références.
- 4.2 Développer des chartes environnementales prenant en compte la thématique de prévention et de gestion des déchets des sièges et des terrains.
- 4.3 Intégrer les coûts supplémentaires associés à la prévention et à la gestion des déchets dans la planification des budgets (prévoir des lignes budgétaires pour le traitement des déchets et pour l'achat de matériaux propres).

Bailleurs et acteurs privés :

5. Améliorer la prise en compte de cette thématique par toutes les parties prenantes avant et après les crises

- 5.1 Les grandes plateformes logistiques et les fournisseurs (ORS⁴⁶, Plumpyfield, etc.)⁴⁷ doivent revoir la nature et la quantité des emballages prévus dans les kits de réponse aux urgences.
- 5.2 Les bailleurs de fonds doivent prendre en compte le coût supplémentaire de la prévention et gestion des déchets dans l'analyse et la validation des budgets.
- 5.3 Encourager les bailleurs de fonds à financer le renforcement des filières de recyclage existantes (plus respectueuses de l'environnement) et à élargir le recyclage vers d'autres types de déchets.

Pour les instances étatiques haïtiennes :

6. Renforcer le contrôle des filières de recyclage existantes afin qu'elle soient plus respectueuses de l'environnement.
7. Faire du plaidoyer pour que la convention de Bâle soit ratifiée par les autorités haïtiennes et qu'il y ait un meilleur cadre légal autour des déchets en Haïti.

⁴⁶ Solution de réhydratation orale

⁴⁷ Nutriset est déjà en train de travailler sur la fabrication d'un emballage plus facilement valorisable

Conclusion

Malgré une forte volonté d'améliorer la manière dont sont gérés les déchets des organisations en Haïti, cette étude a montré une faible prise en compte de la thématique dans les pratiques et politiques des acteurs de l'aide. Ces derniers ont, dans leur globalité, peu conscience des déchets qu'ils produisent et de la manière dont ils sont gérés, au-delà du contrat qu'ils ont avec le prestataire de collecte. La faible connaissance des dispositifs de recyclage, du cadre législatif, des risques environnementaux et sanitaires, et le manque de temps et de compétences sont ressortis comme des obstacles majeurs.

La proportion de déchets des acteurs de l'aide a été estimée à 5% de la quantité de déchets générés dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince, ce qui est assez faible. Mais les acteurs de l'aide produisent des déchets qui peuvent être extrêmement nocifs pour l'environnement s'ils ne sont pas gérés de manière adéquate, et les risques environnementaux et sanitaires associés à une mauvaise gestion sont très graves. En étant consommateur de polystyrène expansé (ex : boîtes manger), ils cautionnent également à un marché illégal.

La thématique de la gestion des déchets des acteurs de l'aide soulève un questionnement sur la cohérence entre la prise en compte de la gestion de déchets au siège des organisations et celle sur les lieux d'intervention, où règne un certain « laissez faire » en évoquant un système public de gestion des déchets défaillant. Il est urgent pour les acteurs de l'aide d'avoir le même niveau d'exigence entre les pratiques exercées au siège des organisations et celles sur le terrain.

Par ailleurs, cette question soulève des contradictions entre les objectifs de certaines missions (acteurs intervenant dans le domaine de la santé, des déchets, de l'assainissement, etc.) ainsi que les valeurs portées par celles-ci, et leurs propres pratiques en matière de prévention et gestion des déchets.

Il est important que les acteurs de l'aide se saisissent de cette question et s'interrogent sur l'étendue de leur responsabilité vis à vis des déchets qu'ils génèrent même si le contexte local est peu contraignant. Ceci implique une remise en question des pratiques actuelles de prévention et de gestion des déchets et la mise en place de politiques volontaristes. Les acteurs de la solidarité internationale en Haïti peuvent et doivent se servir de ce levier d'exemplarité afin d'encourager les décideurs politiques, populations bénéficiaires et la population haïtienne dans son ensemble, à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le contexte haïtien présente des opportunités favorables à la mise en place de politiques de prévention et de gestion des déchets des organisations internationales : phase d'urgence terminée, présence de nombreuses entreprises de récupération des déchets, présence d'une plateforme de tri, loi sur l'interdiction de l'importation du polystyrène, etc.

Les pistes de solutions évoquées dans ce rapport peuvent aider les acteurs à entamer une réflexion pour améliorer les pratiques. Les plateformes de coordination des ONG existantes en Haïti (CCO, CLIO, OCHA) doivent servir de support pour continuer ces discussions, afin de mutualiser les bonnes pratiques et de mettre en place des mécanismes de gestion communs. Ces mutualisations permettraient à la fois de réduire les coûts de gestion mais aussi de limiter d'éventuels impacts secondaires tels que les émissions de CO2 liées au transport vers les entreprises de recyclage.



Figure 9 : Emballage de kits « choléra » à la base d'Action Contre la Faim, Gonaïves

Annexe 1 : recyclage aluminium

Déchets Aluminium (Canettes/certaines bombes aérosols)	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
	<p>Haïti RECYCLING- GS Industries http://www.haitirecycling.com</p> <p>Route Nationale #1 Bon Repos Lathan</p> <p>+509 38 69 61 47 stanleysajous@haitirecycling.com</p> <p>Steven : Responsable ressources humaines, 3411-8494 civilsteven@gmail.com</p>	<p>Apport volontaire directement à l'entreprise et auprès 26 centres de collecte Ramase Lajan à PAP et Province (voir carte de tous les centres : https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zvSsrMmE_y00.kGYhI3IwF2nY)</p> <p>Pour obtenir les coordonnées des centres de collecte, contacter la responsable du programme <i>Ramase Lajan</i> Jackie Vouthouris : jvouthouris@execwb.org.</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de laver les canettes avant de les recycler.</p> <p>Les bombes aérosols doivent être complètement vidées.</p> <p>Les déchets aluminium peuvent se vendre entre 18 et 21 gourdes la livre.</p> <p>A noter que la majorité des bombes aérosols en Haïti sont en métal.</p>	<p>Le transport vers l'entreprise doit être assuré par l'ONG car les entreprises ne se déplacent que pour des quantités importantes (approximativement 100 kg).</p> <p>Les récupérateurs de RAMASE LAJAN peuvent assurer le transport – à négocier avec eux directement.</p>
	<p>ECSSA (Environmental Cleaning Solutions) www.ecssahaiti.com</p> <p>16 Rue C. Seant, Port-au-Prince HT6110, Haïti Responsable : Edouard Carrier Assistante : Stéphanie Girault stephanie@ecssahaiti.com (509)3702-4499</p>	<p>Apport volontaire à l'entreprise et centres de collecte à travers le pays (75).</p> <p>Pour obtenir les coordonnées des centres près de vos bureaux : contacter Stéphanie Girault.</p> <p>Pour des volumes importants, l'entreprise se déplace.</p>		<p>Il n'est pas possible de recycler des déchets dont l'aluminium ne constitue qu'une partie (ex : sachets plumpynut), car les entreprises ne sont pas en mesure de séparer l'aluminium des autres matériaux.</p>
	<p>E Recycling Entreprise située à Tabarre</p> <p>Responsable : Karl Enrich Epstein kee@epsteinrecycling.com www.epsteinrecycling.com tel : +509 37 27 27 27</p>	<p>Apport volontaire (se déplace pour un volume minimum de 10 m3).</p>		<p>L'aluminium génère une pollution importante lorsqu'il est brûlé.</p>

Annexe 2 : recyclage batteries

Batteries de véhicules ou de bureau / Transformateurs	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
	<p>Haïti RECYCLING- GS Industries http://www.haitirecycling.com</p> <p>Route Nationale #1 Bon Repos Lathan Tel : +509 38 69 61 47 stanleysajous@haitirecycling.com</p> <p>Steven : Responsable ressources humaines Tel : +509 3411-8494 civilsteven@gmail.com</p>	<p>Apport volontaire à l'entreprise. De nombreux récupérateurs informels sont également présents à travers le pays. Contacter l'entreprise pour avoir leurs coordonnées.</p>	<p>Les batteries usagées se vendent cher sur le marché haïtien (600 gourdes par batterie).</p>	<p>Le processus de neutralisation de l'acide réalisé par les entreprises avant l'exportation peut engendrer une pollution directe sur l'environnement.</p> <p>Conditions de travail des employés sont parfois peu satisfaisantes.</p> <p>Les piles ne peuvent pas être recyclées en Haïti (il est conseillé de les retourner au siège de l'organisation).</p>
	<p>SAMCO- Recycling Samir Handal Tel: +509 37 33 56 05 samhandal@yahoo.com Impasse Demesvar #5 PAP</p>	<p>L'entreprise vient récupérer directement auprès des ONG.</p>		

Annexe 3 : recyclage déchets électroniques et électriques

Téléphone, ordinateur, radio, imprimante etc.	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
	<p>Haïti RECYCLING- GS Industries http://www.haitirecycling.com</p> <p>Route Nationale #1 Bon Repos Lathan Tel :+509 38 69 61 47 stanleysajous@haitirecycling.com</p> <p>Steven : Responsable ressources humaines Tel : +509 34 11 84 94 civilsteven@gmail.com</p>	<p>Apport volontaire à l'entreprise.</p> <p>De nombreux récupérateurs sont présents dans la ville.</p>	<p>La réutilisation des ces matériaux est fréquentes en Haïti.</p> <p>Lorsque les appareils sont démantelés dans les usines, ce qui peut être récupéré est revendu, le reste est amené à la décharge de Truitier.</p>	<p>Le démantèlement de ces déchets peut engendrer une pollution directe sur l'environnement.</p> <p>Le recyclage des ampoules n'est pas possible en Haïti (il est conseillé de les retourner au siège de l'organisation).</p>
	<p>SAMCO- Recycling</p> <p>Samir Handal Tel: +509 37 33 56 05 samhandal@yahoo.com Impasse Demesvar #5 PAP</p>	<p>Récupère directement les déchets électroniques auprès des ONG pour faire de l'artisanat ou pour la revente de matériaux.</p>		

Annexe 4 : recyclage déchets organiques

Entreprises/Initiatives	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
<p>Centre de Valorisation des déchets de Cité Soleil (CEFREPADE/Athlétique d'Haïti)</p> <p>Visionner le film pour plus d'information: https://www.youtube.com/results?search_query=fatra+cefrepade</p> <p>Contact Athlétique d'Haïti : Robert Duval: Tel : +509 34 41 08 55 Vladimir Fisher: Tel :+ 509 31 23 31 65</p> <p>Contact CEFREPADE : postmaster@cefrepade.org</p>	<p>Les ONG doivent négocier les modalités de transport et de paiement du service de traitement avec la Fondation de l'Athlétique d'Haïti/CEFREPADE. Les tarifs sont établis sur une base forfaitaire et en fonction du volume.</p>	<p>La plateforme de tri de Cité Soleil reçoit tous types de déchets par camion. Le tri est effectué manuellement. Les déchets valorisables (canettes, métaux, plastiques, etc.) sont revendus, et la matière organique est transformée en compost sur place. Ce compost est ensuite vendu à des agriculteurs de la zone.</p> <p>Cette initiative peut constituer une option pour les ONG souhaitant mettre en place un système global de valorisation de leurs déchets.</p>	<p>L'organisation du transport des déchets depuis l'ONG jusqu'à la plateforme de Cité Soleil peut être compliquée. Les opérateurs privés ou publics acceptent difficilement d'apporter les déchets des ONG à Cité Soleil car ils effectuent des tournées auprès de plusieurs abonnés. Ce système fonctionne uniquement si l'ONG a (ou souhaite mettre en place) un système de collecte spécifique avec des petits collecteurs ou si Athlétique d'Haïti vient récupérer les déchets directement auprès des ONG.</p> <p>La vente du compost n'est pas encore très rentable ce qui peut poser des problèmes sur l'équilibre économique de la plateforme.</p>

Annexe 5 : recyclage huile de vidange

Huiles de Vidange	Entreprises	Mode de Collecte	Remarques	Problèmes possibles
	<p>Global Recycling (G.R.S.A) Cyrille Turnier Tel : +509 38 99 00 00 cyrilleturnier@grshaiti.com</p>	<p>1 centre de collecte à Tabarre. L'entreprise peut aussi se déplacer (et fournir des contenants pour collecter et stocker l'huile).</p>	<p>Entreprise récente (3 ans) qui a été créée grâce à un financement USAID. Exporte les huiles aux USA pour retraitement. L'entreprise est en train de développer un procédé pour transformer les huiles localement (en diesel)-courant 2015.</p>	<p>Le recyclage des huiles est difficile pour les ONG qui ne gèrent pas directement leurs véhicules (véhicules de location, maintenance réalisée par des garages).</p> <p>L'huile de vidange est fréquemment déversée dans les ravines ce qui génère une pollution importante.</p>
	<p>TDC (Trans Diesel del Caribe) Entreprise dominicaine</p> <p>Contact : Rafael Hernandez Tel : + 809 722 6020</p> <p>Local situé sur la Route Neuf (près du carrefour menant à la Centrale électrique EPOWER).</p>	<p>Mode de collecte à vérifier directement auprès de l'entreprise</p>		

Annexe 6 : recyclage déchets métalliques

Bombes aérosols, boîtes de conserve etc.	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
	Haïti RECYCLING- GSIndustries http://www.haitirecycling.com Route Nationale #1 Bon Repos Lathan Tel : +509 38 69 61 47 stanleysajous@haitirecycling.com Steven : Responsable ressources humaines, Tel : +509 34 11 84 94 civilsteven@gmail.com	Apport volontaire à l'entreprise et auprès de 26 centres de collecte <i>Ramase Lajan</i> à PAP et Province. Voir la carte sur : https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zvSsrMmE_y00.kGYh13IwF2nY Pour obtenir les coordonnées des centres de collecte, Jackie Vouthouris: jvouthouris@execwb.org	Le fer est un matériau qui se vend cher. La majorité des bombes aérosols en Haïti sont faites en métal.	Une boîte de conserve prend entre 50 et 100 ans pour se dégrader.
	ECSSA (Environmental Cleaning Solutions) www.ecssahaiti.com 16 Rue C. Seant, Port-au-Prince HT6110, Haïti Stéphanie Girault stephanie@ecssahaiti.com Tel :+ 509 37 02 44 99	Apport volontaire à l'entreprise et centres de collecte à travers le pays (75). Obtenir les coordonnées des centres: contacter Stéphanie Girault. Pour des volumes importants, l'entreprise se déplace.		
	E Recycling Entreprise située à Tabarre Karl Enrich Epstein kee@epsteinrecycling.com www.epsteinrecycling.com Tel : +509 37 27 27 27	Apport à l'entreprise (se déplace pour un volume minimum de 10 m3).		

Annexe 7 : recyclage déchets papier et carton

Papier/Carton	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
	<p>Centre de Valorisation des déchets de Cité Soleil CEFREPADE/Athlétique d'Haïti) Contact Athlétique d'Haïti Robert Duval: Tel :+509 34 41 08 55 Vladimir Fisher: Tel: + 509 31 23 31 65 CEFREPADE postmaster@cefrepade.org</p>	<p>Modalités de transport et de paiement du service de traitement à négocier avec l'Athlétique d'Haïti. Tarifs établis sur une base forfaitaire et en fonction du volume.</p>	<p>Centre de tri Cité Soleil : Fabrication de briquettes – alternative au charbon de bois. Cette initiative peut constituer une option pour les ONG souhaitant mettre en place un système global de valorisation de leurs déchets.</p>	<p>Le transport jusqu'à Cité Soleil est compliqué. Les opérateurs privés ou publics accepteront difficilement d'apporter les déchets des ONG à Cité Soleil car ils effectuent des tournées auprès de plusieurs abonnés. Ce système fonctionne uniquement si l'ONG a (ou souhaite mettre en place) un système de collecte spécifique avec des petits collecteurs ou si Athlétique d'Haïti vient récupérer les déchets.</p> <p>Peu d'intermédiaires récupèrent le papier/carton car il est peu rentables par rapport aux autres matériaux Pour des volumes importants, ECSSA peut se déplacer.</p>
	<p>ECSSA www.ecssahaiti.com 16 Rue C. Seant, Port-au-Prince HT6110, Haïti Tél : + 509 37 02 4499 Responsable : Edouard Carrier Assistante : Stéphanie Girault stephanie@ecssahaiti.com +509 3702-4499</p>	<p>Apport volontaire et centres de collecte à travers le pays (75) Pour obtenir les coordonnées des centres près de vos bureaux : contacter Stéphanie Girault. Le transport vers ECSSA doit être assuré par l'ONG ou négocié avec ses récupérateurs.</p>	<p>ECSSA- Exportation uniquement. Les papiers et cartons doivent être propres (non souillés).</p>	

Annexe 8 : recyclage déchets plastiques

Plastiques durs (PET et HDPE : bidons d'huile, tampico, shampoings soda, eau etc.)	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
 <p>(NB : ceci ne concerne pas les plastiques souples, comme les sachets plastiques, sachets d'eau ou boîtes manger en polystyrène, qui ne sont pas recyclables en Haïti)</p>	<p>Haiti RECYCLING- GS Industries http://www.haitirecycling.com</p> <p>Route Nationale #1 Bon Repos Lathan Tel : +509 38 69 61 47 stanleysajous@haitirecycling.com</p> <p>Steven : Responsable ressources humaines, Tel : +509 34 11 84 94 civilsteven@gmail.com</p>	<p>Apport volontaire à l'entreprise et auprès des 26 centres de collecte <i>Ramase Lajan</i> à PAP et Province. Voir carte : https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zvSsrMmE_y00.kGYhI3lwF2nY. Pour obtenir les coordonnées des centres de collecte, contacter la responsable du programme <i>Ramase Lajan</i> Jackie Vouthouris (jvouthouris@execwb.org)</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de laver les bouteilles ou bidons.</p> <p>Bidons et bouteilles de couleurs différentes acceptés (transparente, verte, jaune, etc.).</p> <p>Les récupérateurs (et les responsables des centres <i>Ramase Lajan</i>) peuvent assurer le transport – à négocier avec eux directement.</p>	<p>Le transport vers l'entreprise ou les centres de collecte doit être assuré par l'ONG car les entreprises ne se déplacent que pour des quantités importantes (approximativement 100 kg), l'ONG peut également négocier avec les récupérateurs directement pour qu'ils assurent le transport.</p>
	<p>ECSSA (Environmental Cleaning Solutions) www.ecssahaiti.com</p> <p>16 Rue C. Seant, Port-au-Prince HT6110, Haïti Responsable : Edouard Carrier Assistante : Stéphanie Girault stephanie@ecssahaiti.com Tél : +509 37 02 4499</p>	<p>Apport volontaire à l'entreprise et centres de collecte à travers le pays (75). Pour obtenir les coordonnées des centres près de vos bureaux : contacter Stéphanie Girault</p> <p>Pour des volumes importants, l'entreprise se déplace.</p>	<p>Le plastique dur se vend entre 4 gourdes et 10 gourdes haïtiennes la livre.</p>	
	<p>E Recycling Entreprise située à Tabarre Responsable : Karl Enrich Epstein kee@epsteinrecycling.com www.epsteinrecycling.com tel : +509 37 27 27 27</p>	<p>Centres de collecte dans le pays - l'entreprise préfère que l'ONG apporte directement au site de E RECYCLING (et se déplace pour un volume minimum de 10 m3).</p>		

Annexe 9 : recyclage pneus

Pneus	Entreprises	Mode de Collecte	Autres remarques	Problèmes possibles
	SAMCO- Recycling Samir Handal Tel+509 37 33 56 05 samhandal@yahoo.com Impasse Demesvar #5 PAP	SAMCO assure le transport et vient récupérer les pneus directement auprès des ONG.	Les pneus sont parfois récupérés avant d'être jetés par les garages ou par le personnel des ONG.	Lorsqu'ils sont brûlés (lors des manifestations par exemple), ils génèrent une pollution importante.
	M. Gaby- Artisan Tel : +509 38 48 75 79 Pétionville	A négocier avec l'artisan	Les pneus peuvent être utilisés comme renforcement des infrastructures (maisons, escaliers) ou pour faire de l'artisanat.	Les pneus sont un terreau idéal pour les moustiques porteurs de maladies (dengue, malaria, chikungunya).
				

Bibliographie :

Travaux de Recherche :

- Bras, A. « Eléments pour une définition de la problématique de la propreté urbaine en Haïti : le cas de Port-au-Prince », Thèse de doctorat présentée devant l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (France) et devant l'Université Quisqueya, Port-au-Prince (Haïti), 2010
- Brangeon, S. « Dans quelle mesure la valorisation des déchets constitue-t-elle une opportunité économique pour les pays du Sud : étude de cas Haïti » Mémoire Master Développement Durable et Organisation, Université Paris Dauphine Novembre 2013
- Noel, C. Solid Waste Workers and Livelihood Strategies in Greater Port-au-Prince, Haiti, *Waste Management*, Vol 30, Issue 6, June 2010 pg. 1138-1148
- Bérut, C. Les métiers urbains en Haïti : vers une formation professionnelle en lien avec les dynamiques de développement ? Lettre de l'Observatoire d'Haïti, Groupe URD Novembre 2014

Rapports :

- « Analyse de la Filière de Récupération et de Transformation des déchets plastiques en Haïti » OXFAM Québec, Cécile BERUT Jean Chesnel JEAN, Décembre 2011
- « Elaboration d'une politique stratégique de gestion des déchets pour la région métropolitaine de Port-au-Prince » Gouvernement d'Haïti, Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication, Groupement IBI, DAA, LGLSA, Burgeap, Décembre 2010
- « Environment and Humanitarian action- Increasing Effectiveness, Sustainability and Accountability » Joint Environmental UNIT (OCHA/PNUE), URD, Pro Act Network. August 2014
- « Evaluation des capacités de gestion des produits chimiques Et des déchets dangereux en Haïti » REPUBLICAINE D'HAÏTI, Ministère de l'Environnement, Mai 2009
- « Evaluation Indépendante du projet PNUD Gestion des déchets solides à Carrefour Feuilles, Port-au-Prince, Haïti 2006-2011 Marie Pascale

- Théodate & Sylvia Hidalgo Juillet 2011
- « Integration of Environmental issues into The Haiti Earthquake Relief, Recovery and Reconstruction effort »- Progress Report No.1 – February to March 2010
- « Léogane Etude de base : système des déchets solides » AGATHOS Nathalie, LAUNAY Louis & SAVAIN Rachel, Mai 2011 à Mai 2012 VNG, WASTE, CMRP/DATIP (étude réalisée dans le cadre du projet “Reconstruction Municipale de la Région des Palmes, en Haïti”, 2010-2014)
- Waste Management in the PAP Metropolitan Area » UNOPS HAITI OPERATION CENTRE, Waste Management Report, MACLEEN Debra, April 2011

Sites web :

- OCHA HAITI : Presence of Humanitarian Partners - Who What Where-OCHA Septembre 2010 and November 2014
https://gallery.mailchimp.com/6f5949e5c5008ac8c41db2efa/files/3WOP_FINAL_2411_2014_FR_01.pdf
- GUARDIAN : «Haiti could solve its drastic plastic problem and help its most vulnerable » Prospery Raymond, The Guardian, June 2014
<http://www.theguardian.com/profile/prosperity-raymond>

Groupe URD

La Fontaine des Marins
26 170 Plaisians
France

+ 33 (0)4.75.28.29.35
+ 33 (0)4.75.28.65.44
urd@urd.org

www.urd.org



urgence
réhabilitation
développement